

L'école, un lieu de démocratie ?

John Pitseys

Quel rôle l'école peut-elle jouer dans un régime démocratique ? *A priori*, la réponse est évidente. L'école est l'institution de la citoyenneté par excellence.

Elle doit donner à tous les capacités nécessaires pour participer à la vie publique¹. Elle représente un des principaux lieux d'intégration sociale et éthique de l'individu. Quels que soient le réseau, la philosophie ou les options politiques sous-jacentes de l'école, celle-ci ne forme pas des individus désincarnés, mais les membres d'une société et d'une communauté politique.

Et pourtant, la question que nous posons se heurte à un paradoxe apparent : l'école n'est pas un lieu démocratique et n'est, en principe, pas vouée à l'être. En effet, l'école met en présence des individus censés savoir, les professeurs, et d'autres individus qui ne savent pas encore, les élèves. Ces savoirs portent sur des connaissances et des compétences académiques, comme l'apprentissage du raisonnement, de l'écriture ou des mathématiques. Mais ils portent également sur des valeurs censées prescrire ce qu'il est civique ou moral de faire. Certes, l'existence d'inégalités de connaissances ou de compétences entre les individus ne suffit pas à justifier des statuts politiques différents : la démocratie se distingue des autres régimes politiques par le fait que chaque citoyen y dispose de droits et libertés égaux indépendamment de sa compétence ou de sa moralité personnelle. Cette asymétrie-ci est toutefois particulière puisque l'éducation vise par sa définition même à conduire l'élève hors de l'état de mineur. Les idéaux de liberté et d'égalité présupposent une identité mure, émancipée, dont la réalisation suppose précisément une éducation : la fin de la scolarité obligatoire est censée correspondre à l'acquisition d'une forme de majorité intellectuelle pour l'élève. Dans ce cadre, le fait que l'école ait vocation à assurer l'apprentissage du savoir et des mœurs sociales n'entraîne pas qu'elle doit être un lieu démocratique. Au contraire. C'est au nom de sa mission éducatrice qu'elle se conçoit comme un foyer de discipline et un système domestique à part entière. Sa fonction démocratique passe par la qualité de l'enseignement prodigué, et par la preuve de la compétence sociale et civique du professeur.

Par ailleurs, il ne va pas de soi que l'école doit être – par exemple – plus démocratique que l'entreprise, l'armée, l'administration, un parti politique ou un club sportif. Si l'école est un lieu de citoyenneté, tous les lieux de citoyenneté ne sont pas des associations démocratiques pour autant.

¹ D. SCHNAPPER, *Qu'est-ce que la citoyenneté ?*, Paris, Gallimard, 2000.

Fonction de l'école

D'une part, l'école n'occupe pas seulement une fonction citoyenne, mais une fonction de cohésion et de contrôle sociaux. Quelle que soit l'opinion qu'on puisse avoir de ce fait, l'école est un foyer d'apprentissage social qui a contribué à la pérennisation des élites aristocratiques puis bourgeoises, à l'intégration politique du citoyen puis du travailleur, à la formation et à l'administration de l'individu salarié. Cette fonction d'ordre social peut être en partie contradictoire avec sa fonction démocratique et ses idéaux d'émancipation individuelle. Elle est toutefois assumée comme telle.

D'autre part, le fait que nous vivions dans une société démocratique constitue paradoxalement un argument contre la démocratisation de l'école. Si la décision démocratique se construit dans l'espace public et s'exerce au sein des institutions publiques, c'est donc au sein de ces sphères qu'est censée se régler la gestion de l'école. Les situations d'injustice et de domination peuvent – et doivent – être réglées du dehors par les institutions de l'État de droit, qu'il s'agisse de l'inspection administrative, de l'action des cours et tribunaux, du respect des droits humains ou des droits de l'enfant. Dire que l'école n'est pas une zone de non-droit ne revient pas à dire qu'elle doit être démocratique.

Que la démocratie doive être enseignée, mais non pratiquée à l'école repose sur l'hypothèse *a priori* assez robuste selon laquelle la démocratie n'a cours qu'entre citoyens, et que les élèves ne sont pas encore des citoyens à part entière. Cette conception de l'école ne conduit pas forcément à la nostalgie des instituteurs en tablier noir ou du bon vieux temps où l'école portait haut l'oriflamme des valeurs communes. Elle conduit aujourd'hui à mettre l'accent sur des cours d'éducation à la citoyenneté, à favoriser des débats ouverts en cours d'histoire ou de français, ou encore à transmettre des notions de rhétorique et de raisonnement interdisciplinaires.

Le fait que la vie interne de l'institution scolaire ne soit pas démocratique n'empêche pas de promouvoir la démocratie à travers l'apprentissage scolaire. Cette conception de l'école risque toutefois de faire l'impasse sur deux dimensions importantes. Ainsi que le défend Dominique Schnapper, l'école dite « républicaine » doit servir deux fonctions : elle doit « dispenser une langue, une culture, une idéologie nationale », mais aussi représenter un « lieu fictif (...) à l'abri des mouvements de la société civile » et des « inégalités réelles de la vie sociale »².

Idéologie nationale

Le premier objectif pose de nombreuses questions. De quelle idéologie nationale parlons-nous ? Et comment la faire partager dans des écoles où plus de la moitié des élèves sont d'origine étrangère, dans des communes déclassées socialement ou désertées par l'action publique ? À supposer qu'il soit légitime ou juste de vouloir dispenser un récit national unifié ou une langue unique, il convient de réaliser que les conditions d'adhésion à celui-ci sont loin d'être évidentes. De manière générale, le paysage scolaire de la Communauté française reproduit largement le panorama des inégalités présentes sur son territoire. L'école est loin d'être toujours perçue comme un lieu de reconnaissance

² *Ibidem.*

culturelle, d'ascension économique ou d'égalité sociale. De la part des élèves, la défiance vis-à-vis de l'institution scolaire n'est pas seulement ouverte, mais ancrée.

Le second objectif est encore moins évident. En effet, comment donc penser que l'école puisse être à l'abri des inégalités réelles ou des relations de domination ? L'école n'est pas seulement un lieu de socialisation, mais aussi un lieu de pouvoir au sens large : pouvoir du professeur sur l'élève, de l'école sur l'élève, de l'école sur le professeur, et enfin, entre les élèves eux-mêmes. Certaines de ces situations sont légitimes, d'autres pas. Elles dégénèrent parfois en relations de violence verbale, psychologique ou physique. Elles se superposent par ailleurs avec des situations d'hétérogénéité culturelle et d'inégalités sociales. Dans ce cadre, la loi, les règles propres à une école et/ou la compétence des professeurs suffisent-elles à régler de manière pertinente les cas de domination abusive ? Permettent-elles de les régler tout en suscitant la confiance des acteurs – professeurs et élèves, mais aussi parents – dans le système scolaire ? Enfin, sont-elles efficaces pour régler les relations de domination entre les élèves ? L'apprentissage, en classe, des valeurs et des institutions démocratiques ne permet pas de régler les cas de domination abusive dans les couloirs ou dans les cours de l'école. La justification juridique du pouvoir exercé au sein de l'institution scolaire ne suffit pas à assurer l'adhésion des destinataires de la règle. Enfin, et *a contrario*, un processus collectif de discussion n'a pas seulement des vertus démocratiques : il contribue à construire des valeurs communes, et produit tendanciellement des décisions mieux justifiées.

La démocratie n'est pas seulement un ensemble de valeurs à apprendre, mais également une pratique à laquelle il est assigné la tâche d'assurer la confiance des élèves en la loi collective, de lutter contre les injustices au sein de l'école et de mieux construire les décisions touchant la communauté scolaire. Cette pratique se construit progressivement, en fonction du degré de développement personnel des élèves. Elle pourrait toutefois aboutir à une implication directe de ceux-ci dans divers domaines touchant à la vie quotidienne de l'école.

Participation

Comment concevoir cette école démocratique ? La participation des élèves peut répondre à un objectif d'apprentissage. La mise en place des conseils de classe ou d'heures de « vie de groupe » vise alors à appliquer et à reproduire les principes de vie en commun enseignés en classe et promus par l'institution. La participation des élèves les initie aux institutions légales de la démocratie, qu'il s'agisse des règles de la délibération, du principe du vote, de rapports de force et de la notion de majorité. Elle permet par ailleurs de développer un rapport collectif de civilité et de respect réciproque.

La portée de cet objectif ne doit pas être surestimée. Comme le souligne le philosophe Jon Elster³, il n'y a pas de démocratie sans enjeu. L'exercice de la citoyenneté ne consiste pas seulement à discuter pour le plaisir, pour vivre une expérience collective, ou pour trouver une réalisation personnelle dans le dialogue. Il consiste à délibérer, c'est-à-dire à discuter pour décider. Délibérer sans perspective de décision revient à prendre la participation politique pour du théâtre pédagogique.

³ J. ELSTER, « The market and the forum: three varieties of political theory », in J. ELSTER, A. HYLLELAND (dir.), *Foundations of social choice theory*, Cambridge University Press, 1986.

Même si elle n'est pas intégralement démocratique, la participation demande, en effet, de prendre au sérieux la parole des participants. Et la seule manière de montrer aux participants que leur parole est prise au sérieux est de leur assurer qu'elle compte, que sans elle, la décision aurait peut-être été différente. Faire participer les élèves à des réunions portant sur les couleurs des portemanteaux risque de faire croître en eux l'idée que la démocratie – ou ce qui est présenté comme tel – est un simulacre sans intérêt. Mais surtout, cela donne une image réductrice, voire trompeuse de la participation et de la démocratie. L'objet propre de la démocratie n'est pas d'apprendre au citoyen à être meilleur, ou de construire un bonheur collectif : il consiste à donner à une collectivité le pouvoir de décider de sa propre loi. Si on veut respecter la signification de l'idéal démocratique, la participation des élèves ne doit pas seulement constituer une tactique d'apprentissage, mais procurer une marge de décision – voire de contestation – des décisions prises ailleurs.

À l'instar de la démocratisation de l'entreprise ou de la prison, la démocratisation de l'école suscitera certes de nombreux soupçons concernant la clientélisation de l'enseignement ou le manque d'intérêt et de temps des élèves. Ainsi que le fonctionnement des « Écoles citoyennes » tend à le montrer en Communauté française de Belgique⁴, la participation des élèves à l'élaboration des règles collectives pourrait toutefois, au contraire, permettre d'asseoir un sentiment de communauté et de mieux lutter contre les situations d'injustice et violence. La démocratisation de l'école ne revient pas à créer une école « sans règles », mais une école où le processus de justification et d'application de la règle collective est pris au sérieux.

Cet article a été publié dans : *Traces de Changements*, n° 218, novembre-décembre 2014, pages 18-19.

Pour citer cet article dans son édition électronique : John PITSEYS, « L'école, un lieu de démocratie ? », *Les @analyses du CRISP en ligne*, 1^{er} novembre 2014, www.crisp.be.

⁴ Par exemple, <http://isfconcit.jimdo.com>.